



## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

### Décision n° 09.00.251.003.1 du 31 décembre 2009

désignant un organisme de vérification primitive, de vérification périodique  
et de vérification de l'installation des cinémomètres de contrôle routier

#### **La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,**

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment ses articles 36 et 38 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment son article 37 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2002 modifié relatif à la vérification primitive de certaines catégories d'instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2009 relatif aux cinémomètres de contrôle routier, notamment ses articles 12, 17 et 20 ;

Vu la demande de la société SGS Qualitest Industrie en date du 26 novembre 2009 ;

Vu les conclusions de l'audit réalisé le 28 décembre 2009,

#### **Décide :**

##### **Article 1er**

La société SGS Qualitest Industrie, Domaine de Corbeville Ouest, 91400 Orsay, est désignée pour effectuer la vérification primitive, la vérification périodique et la vérification de l'installation des cinémomètres de contrôle routier.

##### **Article 2**

La société SGS Qualitest Industrie ne pourra conserver le bénéfice de cette désignation que si elle obtient, dans un délai de trois ans à compter de ladite désignation, son accréditation par le COFRAC (Comité français d'accréditation) conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 février 2002 susvisé.

### **Article 3**

Le directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée par extrait au Bulletin officiel du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État.

Fait à Paris, le 31 décembre 2009

Pour la ministre et par délégation :  
L'ingénieur général des mines,

Roger FLANDRIN